

Charte de vie associative

Préambule

L'année 2019 aura mis en lumière une prise de conscience du dérèglement climatique et des bouleversements sociétaux qui vont en découler. Ce mouvement a été initié par une partie de la jeunesse, qui sait que son avenir en dépend.

L'année 2020 aura démontré la fragilité de notre société, bâtie « en château de cartes » puisqu'aujourd'hui un virus, a mis à bas son fonctionnement en quelques jours.

Ces évènements difficiles ont cependant aussi montré que les citoyens continuent à s'organiser au niveau de leur village, de leur entreprise, de leur région pour mettre en place des actions concrètes, visant à aller vers une société plus sobre, plus équitable et réparatrice des dégâts causés à la biosphère.

Partageant ce constat, c'est ce rassemblement autour de la **transition écologique et sociétale** que nous impulsions à Donneville : l'association de loi 1901 « Donneville en transition ».

A destination des adhérents, l'objectif de cette charte est de définir le champs d'action de l'association ainsi que ses principes de fonctionnement.

Les statuts déposés de l'association font explicitement référence à cette charte.

Fonctionnement

La transition écologique suppose de faire société autrement. La manière de décider (des actions à mener, de tous les aspects du quotidien d'une association...) n'est pas anecdotique, mais est consubstantielle au principe de l'association. La gouvernance doit se faire de la façon la plus collective possible, dans le respect de des positions et de la parole de chaque membre. Notre action est basée sur l'échange, l'approfondissement des connaissances, la mise en mouvement partagée et rationnelle, dans un esprit d'écoute mutuelle.

Ainsi, les adhérents s'engagent à se former et à appliquer les principes de la *gouvernance partagée*, de la *gestion par consentement*, tels que définis notamment par « l'Université du Nous » .

Champs d'action

Toutes les actions relevant du domaine de la *transition*, telle que définie initialement par Rob Hopkins dans l'esprit du réseau des « villes en transition » rentrent dans le périmètre des actions portées par l'association. Elles concernent principalement la commune de Donneville. Mais l'association peut avoir des interactions avec les institutions au delà (Sicoval, conseil départemental,...) ainsi qu'avec les associations du secteur ayant des objectifs similaires. Ces actions créent du lien en local au travers de réalisations concrètes et améliorent notre environnement.

Élaborée par le conseil collégial à Donneville le 12 juillet 2021